

2114 - Actions décentralisées

**Participation du Groupe folklorique de SEEBACH
au Festival des Beskides en Silésie (Pologne)**

Rapport n° CP/2011/454

Service gestionnaire :

Service relations internationales - Cellule partenariats et solidarité internationale

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer l'attribution d'une subvention destinée à soutenir le déplacement en Pologne du groupe folklorique de Seebach, dans le cadre du partenariat avec la Silésie (Pologne)

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation une demande de subvention de fonctionnement en faveur de l'association « Groupe Folklorique de Seebach » (mentionnée dans le tableau annexé au présent rapport), pour sa participation au 47^{ème} Festival des Beskides qui a eu lieu du 31 juillet au 8 août 2010, en Silésie, dans le cadre de la Semaine de la Culture de Beskidy et des Rencontres Folkloriques Internationales.

Celle-ci a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la Coopération transfrontalière et décentralisée lors de sa réunion - du 14 juin 2011.

Le montant de la subvention qu'il vous est proposé d'accorder s'élève à 4 500 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24550	65-6574-041	30 000,00 €	20 500,00 €	4 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 4 500 € à l'Association "Groupe Folklorique de Seebach", pour son déplacement en Silésie, conformément au tableau annexé. Cette subvention sera versée en une fois, sur présentation des justificatifs, par dérogation au règlement financier.

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL